

Mail reçu le 06/12/2021 à 01h20

VOIR PAGE SUIVANTE

Mme Agnès OUDOT,
Conseillère Municipale de Cestas
43, chemin de lou Breu
33610 CESTAS

agnesoudot@yahoo.fr

Cestas, le cinq décembre 2021

M. Hugues MORIZOT
Enquêteur Public
Projet Domaine de LARTIGUE

Mairie de Cestas

ENQUETE PUBLIQUE : PROJET LARTIGUE I, II et III - CESTAS

Délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2021

AUTORISATION DE DEFRICHER

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Conseillère municipale d'opposition à Cestas depuis 2014 et membre de la Commission d'Urbanisme de 2014 à 2020,

J'ai été désagréablement surprise de découvrir, cinq jours avant le conseil municipal du 24 septembre 2021, la délibération concernant l'autorisation de défrichement dans le cadre du projet LARTIGUE. Certains élus de la majorité ont été également mis devant le fait accompli. Ce projet, ourdi depuis 2018, a été élaboré à l'insu des Elus Municipaux et des riverains concernés.

Suite à ma demande d'aménagement de rampes/E.R.P. pour les Personnes à Mobilité Réduite lors du conseil municipal du 30 juin 2021, M. le Maire m'avait opposé publiquement qu'il était tout à fait d'accord pour la Démocratie Participative mais moins enclin à accepter les demandes de la Démocratie Représentative. Je m'interroge donc sur les raisons qui l'ont poussé à ne pas informer les riverains concernés...

Les conditions d'élaboration de ce projet, incompatibles avec la Démocratie Participative prônée par le maire de Cestas, expliquent l'incompréhension et la colère des Elus d'opposition et, surtout, des riverains floués par les promesses électorales 2020 du maire de Cestas qui écrivait dans son programme électoral « seulement 90 L.L.S. par an »... Ce déni récurrent de Démocratie est inadmissible, tant pour les riverains que pour les Elus d'opposition. L'aval des Ecologistes, en Conseil Municipal, a été pour le moins surprenant et déconcertant...

CONSTAT L.L.S. sur Cestas

Depuis la promulgation de la loi Alur en mars 2014, des L.L.S. auraient pu être intégrés « à petite dose » sur l'ensemble de la commune, favorisant peu à peu la mixité sociale et l'intégration. Au 1^{er} janvier 2020, le taux légal à atteindre était 25 %. Or, entre 2002 et le 1^{er} janvier 2021, le taux n'a atteint que 16,6 % malgré les assertions publiques de M. le Maire : « *La commune atteint presque 20 % en septembre 2021* »... Comment la commune va-t-elle construire 8,4 % de L.L.S. en 4 ans alors qu'en 19 ans, la construction de L.L.S. n'a augmenté que de 7,4 % ? Fallait-il attendre un éventuel allongement du délai pour agir ?

L'absence de projection dans l'Avenir, qui pénalise fortement les Administrés (plus de 300 000 €), oblige la commune à construire en 4 ans ce qu'elle n'a pas été capable de faire en 19 ans ! Confrontée à l'échec de sa politique en matière de L.L.S., la commune est donc acculée à construire *à la va-vite* ce projet extravagant de 325 logements à proximité immédiate d'une voie à grande circulation. Cette concentration d'habitations dans un même endroit boisé... à défricher sur 16 hectares et sans aucune concertation de la commission Urbanisme dont j'étais membre de 2014 à 2020, du Conseil Municipal et de la population riveraine, ressemble davantage à une « ghettoïsation » d'une partie de la population qu'à une réelle volonté d'accueillir et d'intégrer les personnes en difficulté. Les faibles pourcentages de L.L.S. depuis 2002 en sont la preuve flagrante. Faut-il s'attendre à la même « ghettoïsation » des L.L.S. sur la D214/Cestas-Réjouit et autres quartiers de Cestas, sans aucune Commission d'Urbanisme et/ou concertation des riverains ?

Informés du projet LARTIGUE, les riverains présents lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2021, se sont levés pour rejeter unanimement les propos fallacieux de M. CELAN - Président pour la délibération sur le projet LARTIGUE, M. le Maire étant intéressé à l'affaire- qui affirmait publiquement que « *Les riverains avaient été informés...* ».

Ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à cette situation puisque nous l'avons déjà vécue lors du projet du Chemin de Peyre de Cestas/Réjouit pendant le mandat 2014/2020 : M. le Maire avait refusé, dans un premier temps, de recevoir les riverains pendant de nombreuses semaines après la réunion d'informations des riverains à l'initiative des élus d'opposition. Quid de la Démocratie Participative prônée en Conseil Municipal ?

Conséquences de l'implantation de ce projet

• Au niveau de la qualité de vie des habitants :

✓ **Des nuisances sonores dues à l'augmentation très importante du trafic aux abords immédiats.** Le projet est situé loin des services municipaux (mairie Cestas-Bourg à 4,5 km), des écoles et des commerces de Gazinet (plus de 1,5 km). Considérant que certains foyers pourraient avoir plus de 2 véhicules, il faut s'attendre à plus de 1 000 véhicules par jour alors que l'Avenue Salvador est déjà très engorgée, matin et soir par plus de 3 000 véhicules et Poids Lourds. Les occupants des 325 logements souffriront, pendant des années, des nuisances olfactives et sonores dues au nombre croissant des véhicules et poids lourds y circulant journalièrement sans respecter les vitesses maximum entre les autoroutes A62 et A63 et la tranquillité publique.

Deux ronds-points sur 100 mètres à peine entre le collège Cantelande et l'avenue Jean MOULIN augmenteront systématiquement les bruits routiers (freinage-accelération) et la pollution atmosphérique dans ce lieu très fréquenté par les véhicules légers et les poids lourds... Il faut donc réfléchir sérieusement sur l'engorgement supplémentaire de véhicules et l'augmentation de la pollution atmosphérique dans des quartiers déjà lourdement impactés par l'augmentation du trafic routier et les nuisances sonores :

- * dans l'avenue Jean MOULIN vers le bourg de Gazinet,
- * dans l'Avenue Salvador ALLENDE vers Intermarché et Cestas Bourg,
- * et le Chemin du Fourc vers le bourg de Cestas (Mairie, Bureau de Poste, Super U., médecins, Eglise...)

✓ **Les grands axes de Cestas servent de voie de délestage entre l'A63 et l'A62 mais aucun plan anti-bruit sur Cestas** depuis de nombreuses années malgré l'édification croissante de murs privatifs de plus de 2 mètres de haut pour se protéger des nuisances routières dont l'impact sur la qualité de vie est toujours minimisé par la municipalité... **La commune de Cestas a fait le choix de laisser la construction des murs anti bruit à la charge de ses Administrés établis sur la commune bien avant l'augmentation du trafic routier...**

Ce n'est pas une butte de terre arborée qui protégera les habitants du domaine de LARTIGUE des nuisances sonores et olfactives. La croissance des arbres sera longue avant qu'ils forment un écran végétal contre le bruit.

Un comptage des véhicules légers et des poids lourds en transit doit être réalisé de façon très sérieuse sur plusieurs mois, de jour comme de nuit, avant tout défrichage ou constructions. La transparence des résultats est essentielle.

✓ **Un stationnement anarchique en raison de l'insuffisance des parkings dans le projet :** les garages privatifs servant de remises dans la plupart des L.L.S. Ce qui est évident dans la plupart des L.L.S. sur Cestas.

✓ **Des difficultés d'accueil pour les jeunes enfants :**

- * Pas de crèche en nombre suffisant
- * Pas de Maison Maternelle (refus de M. le Maire d'en accepter sur Cestas !)
- * Diminution en cours des Assistantes Maternelles sur Cestas.

✓ **L'absence d'un Centre de Loisirs sur Cestas.** Quel accueil pour les adolescents pendant les vacances scolaires ? Les structures du S.A.G.C. et du S.A.J. sont déjà surchargées...

✓ **L'absence, aux abords immédiats, d'aires de jeux pour les jeunes enfants ou les adolescents.**

NB : Le skate-park du Bouzet est accessible aux seuls licenciés malgré l'incitation de M. le Maire à le proposer pour les enfants non licenciés... En cas d'accident, tous les frais seront à la charge des familles...

✓ **L'absence d'une maison de quartier pour les 325 familles... Comment se fera la mixité sociale ?**

✓ **L'absence d'une piste cyclable en direction de Gazinet/Avenue Jean MOULIN...**

✓ **L'augmentation des effectifs au collège Cantelande de Cestas :** pour avoir personnellement connu en 1985/90 des effectifs de plus de 1 000 élèves, il faut s'attendre à des horaires d'usines avec cours entre midi et 14 heures... Obligation de la demi-pension qui sera surchargée... Quid des emplois du temps, de la vie et du stress des collégiens et des enseignants ?

✓ **La construction de logements à proximité de mares est peu compatible avec l'Homme** surtout s'il n'y a plus de prédateurs des moustiques... Campagne de sensibilisation contre le moustique tigre réalisée chez certains Administrés par la municipalité de Cestas cette année... à renouveler tous les ans dans le projet LARTIGUE !

✓ **Beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes pour les riverains dans ce projet** qui aurait dû être discuté avec eux, en Commission d'Urbanisme ou en Conseil Municipal...

✓ **L'indemnisation pour disparition des arbres et des feuillus ne remplacera pas, au niveau de la santé des futurs habitants du projet LARTIGUE, le poumon vert que représentent aujourd'hui les 16 hectares de forêt dans un lieu déjà très pollué par la circulation routière.**

- **Au niveau de la flore et de la faune :**

Par expérience, les promesses des lotisseurs de conserver un maximum d'arbres sont rarement respectées dans les projets de mixité sociale comme ce fut le cas sur le lotissement Chemin de Peyre où tout a été rasé... Et où la faune a totalement disparu.

Il faut donc s'attendre à ce que tout soit rasé sans aucune préservation d'arbres sur les 16 hectares, à moins d'avoir un « *garde-chiourme* » derrière chaque bulldozer...

Le dossier de la MRAE du 28 juillet 2021 (n° MRAE 2021APNA121) est suffisamment significatif et exigeant pour ne pas être repris dans ce courrier. Cependant, même si au niveau de son rapport, la MRAE relève que « *la présence d'espèces protégées n'est pas évidente* », il n'en demeure pas moins que cette flore participe activement à la sauvegarde d'espèces faunistiques protégées dont la disparition sera inéluctable.

- **En ce qui concerne l'avis du CSRPN**

« **Le pétitionnaire ne présente pas de solutions alternatives sérieuses alors que c'est une obligation légale** »... Espérer que la faune empruntera les corridors qui lui seront réservés par la main de l'Homme ne relève-t-il pas de l'utopie ?

« **Le pétitionnaire répond qu'il a besoin de ce petit secteur (Lartigue II) pour équilibrer le budget de l'opération** ».

Cette réponse est accablante et prouve, malheureusement, que l'appât du gain est plus important que la Nature et l'Homme. Il n'est pas inscrit dans la loi ALUR que les intérêts financiers des lotisseurs doivent prendre le pas sur le bien-être de la population, ce qui est malheureusement évident dans ce projet...

La mixité sociale, sur Cestas, devrait se faire sans accession systématique à la propriété : seul moyen de parvenir rapidement au 25 % de L.L.S. sans que Cestas soit déclaré en carence avec les conséquences que cela impliquerait pour l'ensemble de nos Administrés.

En conclusion

Je regrette qu'une partie des impôts de nos Administrés sert à payer des amendes plutôt qu'à améliorer leur cadre de vie (mur anti bruit) et celui des futurs habitants de L.L.S. De plus, les compensations de 450 000 € au titre des espèces protégées et de 27 500 € au titre du Code Forestier ne protégeront pas les habitants de ce projet des nuisances routières...

Je considère que ce projet, présenté clôturé au Conseil Municipal du 24 septembre 2021, privilégie les intérêts des lotisseurs au détriment des intérêts de l'Homme, de la Faune et de la Flore (interruption de la continuité écologique entre massifs boisés du Sud/Ouest et du Nord). Il doit être réexaminé par tous les partenaires, y compris les riverains. Les futurs projets, de moindre envergure et disséminés sur la commune, devront être discutés avec les riverains concernés, en Commission d'Urbanisme et en Conseil Municipal dans le respect de l'Homme, de la Faune et de la Flore.

Enfin, j'estime que ce projet de 325 logements dont 227 L.L.S. confinés dans un même lieu de la commune de Cestas, aux abords immédiats d'une route à grande circulation et nécessitant un défrichement très important, ne peut être qualifié d'intérêt public eu égard au déboisement et à une qualité de vie plus que médiocre pour les futurs occupants.

Je maintiens donc mon vote « contre l'autorisation de défrichement » du 24 septembre 2021 lors du Conseil Municipal de Cestas.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en mes sentiments respectueux.

Agnès OUDOT,
Conseillère Municipale de Cestas
Liste DEMAIN CESTAS

